

# TERRITOIRES du social

ACTES

UNCCAS

MAI 2021 • N° 518 • 9€

16

## INTERVIEW

////////////////////  
**“ L’action  
publique,  
c’est d’abord  
une action  
collective ”**  
////////////////////

**ADRIEN TAQUET**

SECRÉTAIRE D’ÉTAT EN  
CHARGE DE L’ENFANCE  
ET DES FAMILLES AUPRÈS  
DU MINISTRE DES  
SOLIDARITÉS ET DE LA  
SANTÉ

## ON EN PENSE QUOI

8

////////////////////  
ÊTRE NÉ QUELQUE PART

## FOCUS

////////////////////  
« LES ENFANTS NE  
PERÇOIVENT PLUS QUI  
LEUR PARLE »

## DOSSIER NATIONAL

20

////////////////////  
AGIR DÈS LE PLUS  
JEUNE ÂGE



# POUR NOUS AUSSI, LA SOLIDARITÉ EST UN MÉTIER.

Chez EDF, notre métier n'est pas seulement de produire et de fournir de l'énergie. C'est aussi d'être aux côtés de tous nos clients, même lorsqu'ils sont en difficulté.

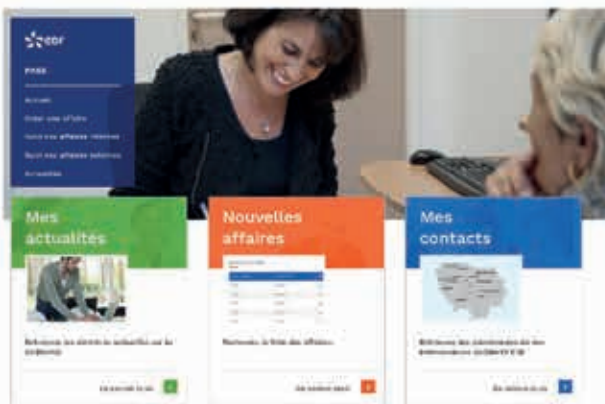
Depuis plus de 30 ans, nous travaillons main dans la main avec les collectivités et les acteurs sociaux pour faire en sorte que la facture énergétique ne soit pas un facteur aggravant de la précarité.

Et aujourd'hui plus que jamais, nos 250 experts solidarité se mobilisent pour trouver, avec vous, les solutions adaptées aux situations particulières des ménages que vous accompagnez, et ce dès l'apparition des premières difficultés.

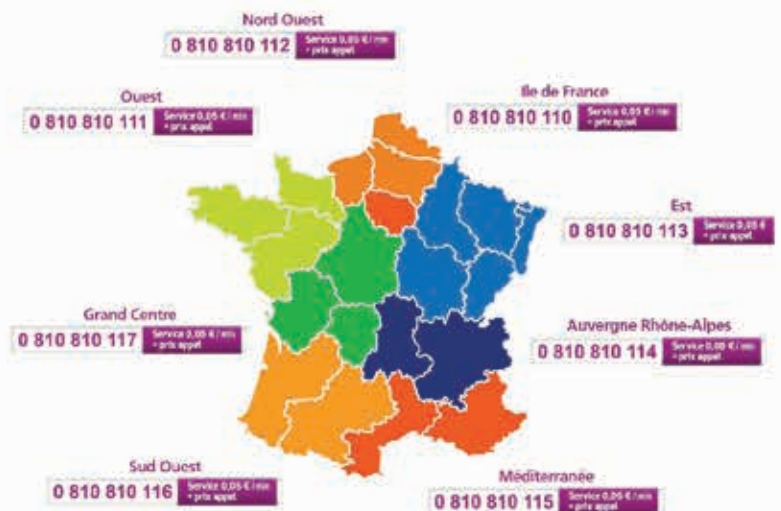
**Devenons l'énergie qui change tout.**

## Comment nous contacter ?

EDF a développé pour vous le **Portail d'Accès aux Services Solidarité** accessible sur Internet : pratique, il permet de formuler en ligne à tout moment des demandes auprès de nos conseillers solidarité et d'en suivre le traitement.



EDF met aussi à votre disposition des numéros d'appel dédiés **exclusivement réservés aux travailleurs sociaux et aux élus**.



**L'énergie est notre avenir, économisons-la !**



FOURNISSEUR OFFICIEL  
D'ÉLECTRICITÉ ET DE GAZ

## DOSSIER DU MOIS

### Agir dès le plus jeune âge



20



#### L'ACTION SOCIALE AU NATIONAL

8

ON EN PENSE QUOI  
**Être né quelque part**

11

LA FABRIQUE DES CCAS/CIAS®  
**A Beaugency, un accueil pour tous et avec tous pour « ouvrir le champ des possibles »**

12

FOCUS  
**« Les enfants ne perçoivent plus qui leur parle »**

12

CHIFFRES  
**Préserver la capacité d'accueil dans les crèches**

16

INTERVIEW  
**Adrien Taquet, secrétaire d'État en charge de l'enfance et des familles auprès du ministre des Solidarités et de la Santé**

18

INTERVIEW MATHILDE ROY  
**« La lutte contre la pauvreté est une préoccupation majeure »**

20

DOSSIER DU MOIS  
**Agir dès le plus jeune âge**



8

### ÊTRE NÉ QUELQUE PART

#### L'ACTION SOCIALE AU NATIONAL

21

VERSAILLES  
**Former à la détection précoce des troubles du neurodéveloppement**

22

MORNANT  
**Mornant forme des « baby-sitter de confiance »**

23

BÈGLES  
**Un mode de garde adapté aux horaires décalés**

24

RAMONVILLE SAINT-AGNE  
**Renforcer les liens parents-enfants**

25

HONFLEUR  
**« Développer le soutien à parentalité à l'échelle de l'intercommunalité »**

26

SYLVIANE GIAMPINO  
**« Une politique globale et qualitative de la première enfance ne saurait attendre encore »**

28

EUROPE  
**« Un enfant sur cinq se sent malheureux et anxieux »**

30

JURIDIQUE  
**Crèche familiale et ressources humaines**



# balises

L'OUTIL INDISPENSABLE POUR NE PLUS SE PERDRE DANS LES DONNÉES DE SON TERRITOIRE ET GAGNER UN TEMPS PRÉCIEUX DANS LA PHASE DE RECUEIL ET D'ANALYSE DES DONNÉES DE L'ABS (ANALYSE DES BESOINS SOCIAUX)

*Balises-UNCCAS*, site extranet co-édité par l'UNCCAS et le Compas, permet de mobiliser très simplement les dernières données disponibles pour un socle d'indicateurs statistiques utiles à l'analyse des besoins sociaux. Il offre ainsi un gain de temps précieux dans la phase de recueil et d'analyse des données des ABS.

Balises-UNCCAS intègre un référentiel d'environ 150 indicateurs définis par l'UNCCAS, dans de nombreux domaines : démographie, ménages/familles, enfance/jeunesse, logement, formation, emploi-chômage, profil socio professionnel des habitants, personnes âgées-handicap-santé.

Pour chaque thématique, Balises-UNCCAS fournit :

- Les principaux questionnements qui peuvent se poser lors de la réalisation de l'ABS ;
- Les dernières données disponibles pour répondre à ces questionnements ;
- Les définitions et sources de ces indicateurs ;
- La vision des évolutions dans le temps des données ;
- Des comparaisons entre territoires.

Les utilisateurs peuvent aisément consulter une cartographie des spécificités territoriales, observer le suivi dynamique des données et construire des tableaux de comparaisons spatiales (par rapport aux données de l'intercommunalité, du département, de la France métropolitaine...).

Ainsi, *Balises-UNCCAS* offre un ensemble de fonctionnalités avancées et facilite l'interprétation des données et leur analyse dans le temps et l'espace.

Pour tout renseignement :

**SOPHIE PLANCHAIS**

Responsable des relations avec les collectivités

sophie.planchais@compas-tis.com

02 51 80 69 80



# POUR UNE LOI D'ÉRADICATION DE LA GRANDE PAUVRETÉ



**D**ans le cadre du plan de relance, le gouvernement va verser avant l'été cent millions d'euros à des associations de lutte contre la pauvreté : trente-trois projets ont été retenus dans le cadre d'un appel d'offre national et cinq cent soixante seize autres, d'envergure régionale, le seront sous peu.

Il convient de se réjouir de cette initiative gouvernementale : dans chacune de nos villes, le tissu associatif est en première ligne contre la précarité et pour l'inclusion. L'action associative, souvent en lien avec nos CCAS, participe au vivre-ensemble, à ce lien qui fait notre société. Aussi, l'enveloppe qui leur est aujourd'hui consacrée les aidera à déployer de nouveaux projets solidaires et c'est une bonne nouvelle pour tous les citoyens.

Pourtant, il nous faut regretter l'absence d'ambition de la lutte globale contre la pauvreté. Le grand plan annoncé en 2018 manque cruellement d'ampleur : Louis Schweitzer, lui-même, qui préside le « Comité d'évaluation de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté », s'inquiète du caractère étriqué des mesures envisagées, du retard pris par d'autres et plus généralement regrette que rien ne soit prévu pour l'élimination de la grande pauvreté.

Notre pays ne peut continuer à se satisfaire de combler les trous de la précarité. Le chantier est immense et, si tous les budgets destinés à l'action sociale sont les bienvenus, nous devons constater aujourd'hui que les politiques menées depuis plusieurs décennies n'ont fait que colmater les brèches, sans toucher le cœur du sujet : il nous faut aujourd'hui changer d'échelle et envisager une loi-cadre d'éradication pure et simple de la grande pauvreté.

L'UNCCAS, avec d'autres, en sera le porte-voix.



**Luc Carvounas,**  
**Président de l'Unccas**

**ACTES • TERRITOIRES DU SOCIAL**  
**MAI 2021**  
**UNCCAS, 11 RUE LOUISE THULIEZ, 75019 PARIS.**

93<sup>e</sup> ANNÉE • N° 518 • 2021 • DÉCLARATION À LA PRÉFECTURE DU NORD LE 26/11/1926 (N° 1939)  
COMMISSION PARITAIRE DES PAPIERS DE PRESSE  
N° 0419G79123 • NUMÉRO D'IDENTIFICATION AUX CONTRIBUTIONS INDIRECTES LILLE : 44.559.599.006  
N° SIRET : 783 852 791 00079 • N° ISSN : 1294-4661  
TIRAGE : 7 000 EXEMPLAIRES  
© TOUTS DROITS DE REPRODUCTION RÉSERVÉS.  
10 NUMÉROS PAR AN.  
DÉPÔT LÉGAL À PARUTION.

**★ DIRECTRICE DE LA PUBLICATION**  
HÉLÈNE-SOPHIE MESNAGE  
✉ HSMESNAGE@UNCCAS.ORG

**★ RÉDACTRICE EN CHEF**  
HÉLÈNE DELMOTTE • ✉ JOURNALISTES@UNCCAS.ORG

**★ CONTRIBUTEURS**  
FLORENCE ANGIER, ELODIE BACOUPE, SABRINA BASTARD, LAURE BERTHON, FRÉDÉRIC BODO, OLIVIER COMONT, STÉPHANIE COURTOIS, ETIENNE FILLOL, VALÉRIE GUILLAUMIN-PAUTRE, SOPHIE LE GALL, HÉLÈNE-SOPHIE MESNAGE, MARIE-HERMANCE MONTABORD, ALEXANDRA NAZARET, BORIS RYCZEK, KRISTINE STEMPIEN.

**★ DIRECTRICE DE LA COMMUNICATION**  
CHRISTÈLE CALMIER • ✉ CCALMIER@UNCCAS.ORG

**★ ABONNEMENT**  
PRIX DE L'ABONNEMENT ANNUEL (10 NUMÉROS, PRIX FRAIS DE PORT INCLUS - Y COMPRIS DOM-TOM) :  
☞ ADHÉRENTS PREMIER ABONNEMENT :  
- 73 € (VILLE DE PLUS DE 3150 HABITANTS);  
- 32 € (VILLE DE MOINS DE 3150 HABITANTS).  
☞ NON ADHÉRENTS : 85 €. ☞ PRIX À L'UNITÉ : 9 €. ✉ ACTES@UNCCAS.ORG

**★ PUBLICITÉ**  
FRANÇOIS PARDOEN • ☎ +33 (0) 6 78 74 43 48

**★ CRÉDIT PHOTOS / ILLUSTRATIONS**  
STÉPHANE ASTIER • ✉ ASTIERSTEPHANE86@GMAIL.COM • DJAMILA CALIN • ISTOCK • LEWIS JOLY-SIPA-DICOM  
D'APRÈS UNE MAQUETTE ORIGINALE DE PHILIPPE CARTAULT • ✉ PHILIPPE@KARTOGRAFIK.NET

**★ PRODUCTION**  
COM ON MARS • ✉ COMONMARS@GMAIL.COM

**★ IMPRESSION**  
TECHNICOM  
1 RUE DE L'UNION, VILLAGE DES VOILES 2,  
59520 MARQUETTE LEZ LILLE.

# ON A FAILLI OUBLIER

📌 SAVE THE DATE

## MATINALE RH : TROUBLES PSYCHIQUES ET SANTÉ MENTALE

Organisées avec le soutien de la MNT, les **Matinales RH** permettent aux adhérents de l'Unccas d'échanger avec des experts autour de questions relatives à la vie du personnel des CCAS/CIAS. Consacrée à la prévention et l'accompagnement des **troubles psychiques et à la santé mentale**, la prochaine édition des Matinales RH aura lieu le **vendredi 28 mai de 9h30 à 11h30** sur Zoom.

Inscription : [anono@unccas.org](mailto:anono@unccas.org)

Avec le soutien de la



de l'UNCCAS

Pôle  
Politiques  
Sociales



## Matinale RH de l'UNCCAS



Vendredi 28 mai 2021 – Zoom

« Troubles psychiques et santé mentale »



## PUBLICATION

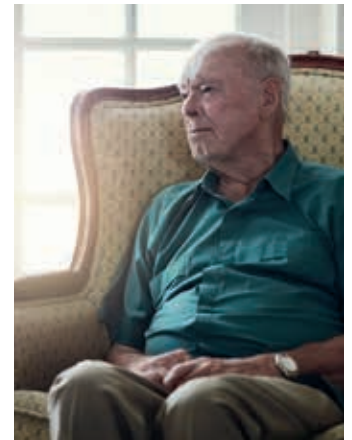
### Confinements : quel impact pour les personnes âgées isolées ?

Faisant suite au rapport « Isolement des personnes âgées, les effets du confinement » publié début juin 2020, un nouveau rapport des Petits Frères des Pauvres, réalisé à partir d'une étude qualitative

réalisée en collaboration avec le **Cercle Vulnérabilités et Société** auprès d'une centaine de personnes âgées, de professionnels (dont des agents de CCAS/CIAS), d'aidants et de bénévoles vient enrichir la **compréhension du vécu des personnes âgées**, leurs difficultés, leurs souffrances et les inégalités exacerbées par la crise sanitaire.

Les fragilités communes à tous les âges, à savoir les nombreuses détresses économiques, sociales, psychologiques ressortent au travers des mêmes maux : **isolement social**, privation de liens... Et la **précarité** agit comme un facteur inexorable d'aggravation.

<https://www.petitsfreresdespauvres.fr/>



**ANNE-LUCIE FRÈREJEAN**

CHEF DE DÉPARTEMENT SOLIDARITÉ  
À LA DIRECTION COMMERCE D'EDF

## 📌 PAROLES D'EXPERT

### A vos côtés pour vous accompagner dans vos missions essentielles !

*Alors que la crise sanitaire se prolonge, les conséquences économiques et sociales se font toujours plus importantes pour les ménages les plus fragiles. En 2020, fidèle à ses valeurs de responsabilité sociale et de solidarité, EDF a mis en œuvre des mesures inédites pour aider ses clients lors du premier et du second confinements : suspension des réductions et des coupures, suspension des pénalités de retard et assouplissement des modalités et échéanciers de paiement. Depuis le début de la crise, nos conseillers multiplient les appels sortants pour échanger directement avec nos clients, comprendre leur situation et proposer des solutions adaptées.*

*Nous savons que la réception d'une facture constitue un évènement qui peut être mal vécu, parfois critique aussi, pour de nombreux ménages. Et nous savons le rôle essentiel joué quotidiennement par les travailleurs sociaux pour informer, accompagner, aiguiller et rassurer ces publics confrontés aujourd'hui à de multiples défis.*

*Aussi, au nom de nos experts solidarité répartis sur l'ensemble du territoire, je tenais à vous remercier chaleureusement pour votre engagement dans cette période où plus que jamais l'énergie est essentielle ! Nos équipes des Pôles Solidarité d'EDF sont à vos côtés pour trouver ensemble des solutions.*



# ON A FAILLI OUBLIER

 RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE

## UN NOUVEAU DÉCRET ENCADRANT LE MANDAT DE GESTIONNAIRE POUR MAPRIMERÉNOV'



Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020, l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH) propose aux ménages modestes une aide baptisée *MaPrimeRénov'*, permettant de réaliser des **travaux de rénovation énergétique** et depuis octobre 2020, le dispositif a été élargi à **l'ensemble des propriétaires**. Depuis, un décret d'application a été promulgué le 29 mars 2021 pour **encadrer la procédure de gestion et d'habilitation de l'aide** par les mandataires afin d'éviter toute action frauduleuse.  
<https://www.maprimerenov.gouv.fr/>



## PUBLICATION

### Le premier confinement a dégradé la situation financière d'un quart des ménages



Un quart des personnes âgées de 15 ans ou plus considèrent que la situation financière de leur ménage

s'est dégradée au cours du confinement du printemps 2020. Les départements où il y a le plus d'actifs sont les plus affectés. **Les habitants d'Île-de-France, du pourtour méditerranéen, des Alpes, de Guadeloupe ou de l'Aisne, déclarent plus souvent une situation financière dégradée.**

D'une part, les personnes les plus modestes sont plus présentes dans ces départements, et elles ont été les plus touchées par la crise et d'autre part, **le tissu productif local est davantage tourné vers des activités à l'arrêt pendant le confinement, le tourisme notamment.** Les personnes déclarent plus souvent être passées par le chômage partiel ou technique entre le début du confinement

et le mois de mai dans les départements ayant souffert de l'arrêt brutal du tourisme, tandis que le télétravail est plus fréquent en Île-de-France et dans les grandes métropoles. **À l'inverse, les habitants des départements du Centre et de l'Ouest du pays ressentent moins souvent une dégradation de leur situation financière du fait de la proportion importante de retraités, peu affectés par les répercussions économiques du confinement.**

### Enquête Insee Avril 2021 - Dégradation de la situation financière des ménages

Lire l'enquête : [https://medias.amf.asso.fr/upload/files/IP\\_situation\\_financiere.pdf](https://medias.amf.asso.fr/upload/files/IP_situation_financiere.pdf)

## HANDICAP

### Un CCAS « facile à lire et à comprendre »

Le CCAS d'Orléans dispose depuis la fin du mois de mars d'une signalétique rédigée en **langage « Facile à lire et à comprendre »** permettant d'orienter plus facilement les publics vers ses différents services : pôle petite enfance, accueil social, espace Info Aînés, postes numériques...

Porté par la **Mission Handicap** de la Ville, ce projet a bénéficié du soutien de l'**Association départementale de parents et d'amis des personnes handicapées mentales** du Loiret.

Rendez-vous sur le site d'Orléans Métropole.

## INSERTION PROFESSIONNELLE

### Yvetot accompagne les demandeurs d'emploi seniors

Le **CCAS d'Yvetot** a signé une convention de partenariat avec l'association **La Cravate solidaire** pour aider les **personnes de plus de 50 ans éloignées du monde du travail** dans leurs démarches vers l'emploi. Le problème



est de taille dans ce bassin d'emploi où 25,9% des inscrits à Pôle emploi ont 50 ans ou plus.

L'association travaille d'abord sur la **présentation physique** des personnes accompagnées, et leur propose un accompagnement de la part de **conseillers en ressources humaines bénévoles** qui abordent les bonnes règles de rédaction

du **CV** ou de la **lettre de motivation**, et proposent des **simulations d'entretiens d'embauche**. Des ateliers numériques pour aider les bénéficiaires à valoriser leur profil sur les **réseaux sociaux professionnels** sont également organisés, afin de dédramatiser ces nouveaux outils, dont le rôle a encore été renforcé par la pandémie.

# ÊTRE NÉ QUELQUE PART

Au croisement des politiques familiales et de cohésion sociale se trouve notamment la question de la pauvreté des enfants. Rien ne sert de brandir son Dickens. Elle est là, sous nos yeux, lorsque nous attendons par exemple au feu qu'il passe au vert. Un seul chiffre suffit pour mesurer l'enjeu des politiques publiques dans ce domaine au regard du nombre d'enfants concernés : 3 millions.

## Enfants DE pauvres

Sur la question de la pauvreté des enfants, les chercheurs rappellent souvent que celle-ci reste intimement liée à celle de leurs parents. On parlera donc plutôt d'enfants de pauvres ou vivant dans des familles ou des ménages pauvres au regard notamment de la façon dont ils sont comptabilisés dans la statistique publique, laquelle privilégie deux entrées : le type de familles dans lesquelles ils vivent et les revenus de leurs parents. En juin 2019, s'appuyant sur des données de l'Insee, le centre d'observation de

la société rappelait que 40% des enfants de familles monoparentales vivent dans la pauvreté, contre 15% des enfants élevés au sein d'un couple. En prenant toutefois le soin de rappeler que près de 60% des enfants pauvres vivent au sein d'un couple et un gros tiers dans une famille monoparentale. En outre, 70% des enfants élevés par un ou deux parents au chômage ou inactifs vivent dans la pauvreté. Conclusion logique des auteurs : pour améliorer le sort des enfants pauvres, agissons sur la précarité, le chômage, les bas salaires de leurs parents.

" pour améliorer le sort des enfants pauvres, agissons sur la précarité, le chômage, les bas salaires de leurs parents. "





## Egalité des chances, où es-tu ?

Une autre forme d'inégalité est rappelée par Julien Damon dans son ouvrage de 2018 « *France, combattre la pauvreté des enfants* » (Fondation pour l'innovation politique). Le sociologue souligne ainsi que « *parmi les garçons nés dans les années 2010, l'espérance de vie des 5% les plus pauvres est de 72 ans, contre 85 ans pour les 5% les plus aisés. Soit un différentiel de 13 ans ! (8 ans pour les femmes).* » Et de conclure : « *se pencher sur la pauvreté des enfants, c'est donc se pencher sur les inégalités pendant tout le cours de la vie.* » Rien d'étonnant donc à ce que les politiques publiques se soient saisies de la question de la pauvreté des enfants en mettant volontiers en avant un concept moins spontanément utilisé pour d'autres publics : celui de l'investissement social.

## Une stratégie censée rompre le déterminisme social

Comme en écho à la politique volontariste affichée par l'Angleterre au début des années 2000, aux résolutions du rapport « *Au possible nous sommes tenus* » coordonné par Martin Hirsch en 2005 ou encore à la stratégie de Lisbonne qui entend « *investir dans l'enfance pour briser le cercle vicieux de l'inégalité* », Agnès Buzyn reprend volontiers à son compte ce concept d'investissement social lors du lancement de la stratégie pauvreté en 2018. Avec le souhait formulé de « *rompre le déterminisme de la pauvreté* ».

Nous ne pouvons que saluer cette volonté de miser sur les logiques préventives et globales en amont. Cette ambition se retrouve dans les priorités de l'un des six groupes de travail intitulé « *Éradiquer la pauvreté des enfants* ». Rien de moins ! Au menu, il s'agit de renforcer l'accueil des enfants les plus défavorisés dans les structures d'accueil collectif, favoriser la réussite scolaire des enfants en situation de pauvreté, développer les actions de soutien à la parentalité. Autant de priorités censées illustrer l'engagement de la stratégie visant à « *garantir les droits fondamentaux des enfants* » et pour cela, « *mettre un terme aux situations manifestement porteuses de dangers et diviser par deux d'ici à 2022 le taux de privation matérielle des enfants pauvres.* » De là, toute une déclinaison d'initiatives allant des petits déjeuners dans les territoires fragiles aux maraudes mixtes État/aide sociale à l'enfance pour prévenir la mendicité sont proposées. Mais pour quels résultats ?

## On n'y est pas

Dans son rapport d'évaluation publié en mars dernier, France Stratégie précise qu'il est « *encore tôt pour évaluer les effets des mesures.* » On imagine bien qu'éradiquer la pauvreté ne peut pas se faire en deux ans. Encore moins lorsqu'une pandémie vient changer la donne en cours de route... Cela dit, France Stratégie précise aussi qu'elle ne dispose « *d'aucun indicateur pour six des dix mesures en matière de petite enfance et d'éducation.* » Elle déplore également que « *pour la petite enfance, seulement deux des dix mesures soient bien avancées, dont l'une concerne les enfants d'âge scolaire et les écoles et non les structures d'accueil*

*de la petite enfance et que le plan spécifique de formation de 600 000 professionnels n'ait pas débuté en 2020 comme prévu.* » Bref, non seulement le compte n'y est pas mais il semble complexe de pouvoir le mesurer un jour...

## Angles morts

D'autres travaux statistiques existent cependant. Tel que ce cahier d'octobre 2017 de l'ex Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale intitulé « *Enfants pauvres, enfants démunis : Quels indicateurs ?* » Lequel tend à montrer que si la pauvreté en conditions de vie et autres privations est aujourd'hui mesurée, elle ne tient pas compte spécifiquement de celle des enfants. Le chantier reste donc ouvert à l'échelle nationale tandis qu'Eurostat a d'ores et déjà proposé un indice spécifique autour d'une dizaine de questions (l'enfant a-t-il un endroit pour faire ses devoirs ? Peut-il inviter un copain à la maison ? etc.). Et une fois encore, la crise sanitaire n'a fait qu'exacerber certaines des problématiques sous-jacentes à ces indicateurs : exigüité des logements, absence d'équipement informatique pour les cours à distance, etc.

Certains chercheurs soulignent par ailleurs l'intérêt d'étoffer davantage les données relatives aux enfants des bidonvilles, à ceux hébergés à l'hôtel, dans des centres d'hébergement pour demandeurs d'asile ou vivant à la rue... et donc loin de ceux comptabilisés dans un logement classique par l'Insee. En complément, Julien Damon préconise de croiser davantage les données de la CNAF, de la MSA, du 115, des conseils départementaux s'agissant des 22 000 mineurs non accompagnés, etc. Une approche décloisonnée qui souligne en creux à quel point la question de la pauvreté des enfants renvoie à l'imbrication des politiques publiques : familiale, sanitaire, d'éducation, de lutte contre la pauvreté, d'emploi, de logement, etc.

## Accès aux droits

Dans son rapport de 2018 « *Lutter contre la pauvreté des familles et des enfants* », le Haut conseil de la famille, de l'enfance et de l'âge (HCFEA) pointe aussi deux problèmes majeurs. L'un est « *notre système de redistribution, notamment les prestations familiales et sociales (...) qui restent à améliorer en ce qui concerne les familles monoparentales et les familles nombreuses, même si le problème de fond reste celui de l'insuffisance des revenus primaires, notamment ceux issus du travail.* » L'autre est l'accès de tous aux droits fondamentaux. « *Les plans successifs de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, la politique de la ville (...) proposent déjà tout un ensemble de mesures (...) qui doivent être évaluées et consolidées en permanence.* » Quand on sait que la convention relative aux droits de l'enfant de 1989 est, selon l'Unicef, le traité relatif aux droits de l'homme le plus largement ratifié de l'histoire, on se dit qu'effectivement l'enjeu est non seulement humain, mais aussi économique, social et politique. Et pas uniquement au plan national.



# A Beaugency, un accueil pour tous et avec tous pour « ouvrir le champ des possibles »



LIEU D'ÉCHANGES, D'ENTRAIDE ET DE CO-FORMATIONS, LE LAB'O DES POSSIBLES, CENTRE SOCIAL DU CCAS DE LA VILLE BEAUGENCY, VIENT DE FÊTER SA TROISIÈME ANNÉE.

Né de la volonté des élus de réhabiliter une friche industrielle avec l'objectif de renforcer les services à la population et de proposer un lieu de rencontres aux acteurs de la ville et aux habitants, le Lab'O des possibles a réussi son pari de recréer du lien social... et de la confiance. Comme l'explique Emilie Lesage, responsable de la structure, « j'ai pu constater en qualité de travailleur social que les entretiens ne suffisent pas toujours à restaurer l'image de soi et le sentiment d'utilité sociale chez les publics éloignés de l'emploi. Lorsque l'idée de ce nouveau lieu a émergé, nous avons donc travaillé prioritairement sur ce sujet et sur la lutte contre l'isolement aux côtés d'autres acteurs associatifs. »

En amont de la création du Lab'O des possibles, une phase de diagnostic du territoire a été menée pendant près d'un an. « La participation a été un élément fondateur car chaque centre social est ancré dans son territoire. Pour aboutir à un diagnostic partagé, nous avons constitué un groupe de douze acteurs – CCAS, associations... - qui ont interrogé leur propre public », poursuit Emilie Lesage. Trois questions leur étaient posées :

- ★ Quels sont les atouts de votre territoire ?
- ★ Quels sont les freins rencontrés au quotidien ?
- ★ Quelles sont vos idées et propositions ?

L'ensemble des responsables institutionnels et associatifs ont ensuite été invités à répondre aux mêmes questions dans le cadre de différentes réunions.

## Entraide et co-formation

Ce n'est qu'au terme de cette démarche participative que le projet social a ainsi été défini : « Le Lab'O des possibles est un lieu d'accueil identifié permettant de faciliter les rencontres, les échanges et de favoriser la mixité sociale. » « Si nous sommes portés par le CCAS, notre centre social possède une entrée distincte. Lorsque les personnes s'adressent à

*nous, nous ne connaissons pas leur situation personnelle. Ce qui compte, c'est de valoriser ce qui leur plaît et ce dont elles ont envie. Elles ne viennent pas ici pour parler d'un problème mais pour se ressourcer et proposer une action positive. Si certaines d'entre elles nous confient des difficultés, nous les orientons immédiatement vers les travailleurs sociaux. Et notre centre est ouvert à toute la population »,* souligne Emilie Lesage.

Depuis trois ans, la participation effective des habitants a permis de développer de nombreux ateliers d'échanges de savoirs et de savoir-faire, la mission des trois agents du centre social consistant à amener chaque personne à proposer une idée ou une activité, à la co-animer, voire à gérer un groupe. « Le confinement a révélé à quel point les citoyens étaient capables de trouver collectivement des solutions, de partager compétences et savoirs. Nous travaillons également beaucoup sur la prise de parole et le partage d'opinions afin par exemple qu'à une colère succède la formulation de solutions. Les ateliers de transmission de savoirs intergénérationnelle et interculturelle sont également très importants pour lutter contre les exclusions et l'isolement, témoigne la responsable. Après une première phase d'accueil où les personnes prétendent ne rien savoir faire, Christelle, notre découvreuse de talents, les rassure et les met en lien. Ensuite Bérangère, qui a une formation de conseillère en économie sociale et familiale et d'animatrice socio-éducative, fait en sorte que le groupe s'organise et devienne autonome. C'est le principe de l'émancipation collective. » Lequel se traduit par la poursuite des activités en dehors du centre, au sein d'associations nouvellement créées par exemple.

Autre particularité du Lab'O des possibles : si aucune cotisation n'est demandée, rien n'est gratuit. Chacun contribue en apportant du matériel, fut-il modeste. Échanges, prêts

LE LAB'O DES POSSIBLES EST UN LIEU D'ACCUEIL IDENTIFIÉ PERMETTANT DE FACILITER LES RENCONTRES, LES ÉCHANGES ET DE FAVORISER LA MIXITÉ SOCIALE.

et dons ont ainsi permis de mener de nombreuses actions dans les champs du handicap, de la citoyenneté, ou encore du développement durable. « L'implication des élus dans le schéma de la participation est un facteur de réussite car la politique sociale doit être travaillée ensemble pour garantir des actions cohérentes et efficaces en faveur du public. Par ailleurs, les thématiques diversifiées ont aussi permis d'inclure une majorité d'acteurs associatifs et de valoriser les talents sur nos territoires », se réjouit Emilie Lesage.

En savoir plus : <https://www.facebook.com/labodespossibles>  
<https://www.beaugency.fr/>





# « Les enfants ne perçoivent plus qui leur parle »

IL Y A UN AN, PEU APRÈS LE PREMIER CONFINEMENT, MARIE-PAULE THOLLON BEHAR, PSYCHOLOGUE, DOCTEURE EN PSYCHOLOGIE DU DÉVELOPPEMENT ET FORMATRICE<sup>1</sup> ET MARIE-HÉLÈNE HURTIG, PUÉRICULTRICE ET FORMATRICE, ONT RÉALISÉ UNE PREMIÈRE ÉTUDE SUR LES MESURES SANITAIRES « UN PEU INQUIÉTANTES » MISES EN PLACE DANS CERTAINES CRÈCHES, COMME LA PRISE DE TEMPÉRATURE DES ENFANTS DEUX FOIS PAR JOUR OU L'OBLIGATION QUI LEUR ÉTAIT IMPOSÉE DE SE CHANGER DÈS LEUR ARRIVÉE.

« Ces décisions nous ont rappelé les considérations hygiénistes des premières crèches », souligne Marie-Paule Thollon Behar.

Lorsqu'un arrêté du 18 septembre 2020 a rendu le port du masque obligatoire pour le personnel des crèches, les deux expertes se sont associées à la chercheuse Anne Tcherkassof et à la psychomotricienne Monique Busquet pour recueillir les témoignages de près de 600 professionnels de la petite enfance grâce au site des « Pros de la Petite Enfance » « Ils ont partagé avec nous des observations préoccupantes liées au port du masque, comme le fait par exemple que les enfants ne perçoivent plus qui leur parle », explique Marie-Paule Thollon Behar. Trois comportements majeurs ont ainsi été rapportés massivement<sup>2</sup> : la baisse d'attention des enfants lors de la lecture d'histoires et des temps de comptines et de chansons, leur manque de compréhension des messages et des consignes et enfin, une moindre production langagière, qu'il s'agisse de babillements ou de mots répétés.

Autant de constats qui plaident en faveur de l'usage des masques transparents. « En décembre, il y en avait peu. Par ailleurs, les professionnels les jugent souvent inconfortables. Mais c'est un palliatif auquel il est utile de recourir, souligne Marie-Paule Thollon Behar. Je conseille également au personnel des crèches de se mettre le plus possible à hauteur des enfants, d'individualiser les échanges et de recommander aux parents de se montrer particulièrement attentifs à multiplier les interactions pendant les temps où ils ne portent pas le masque. Au-delà du langage et de l'attention, n'oublions pas que l'expression des émotions s'apprend aussi par l'imitation. »

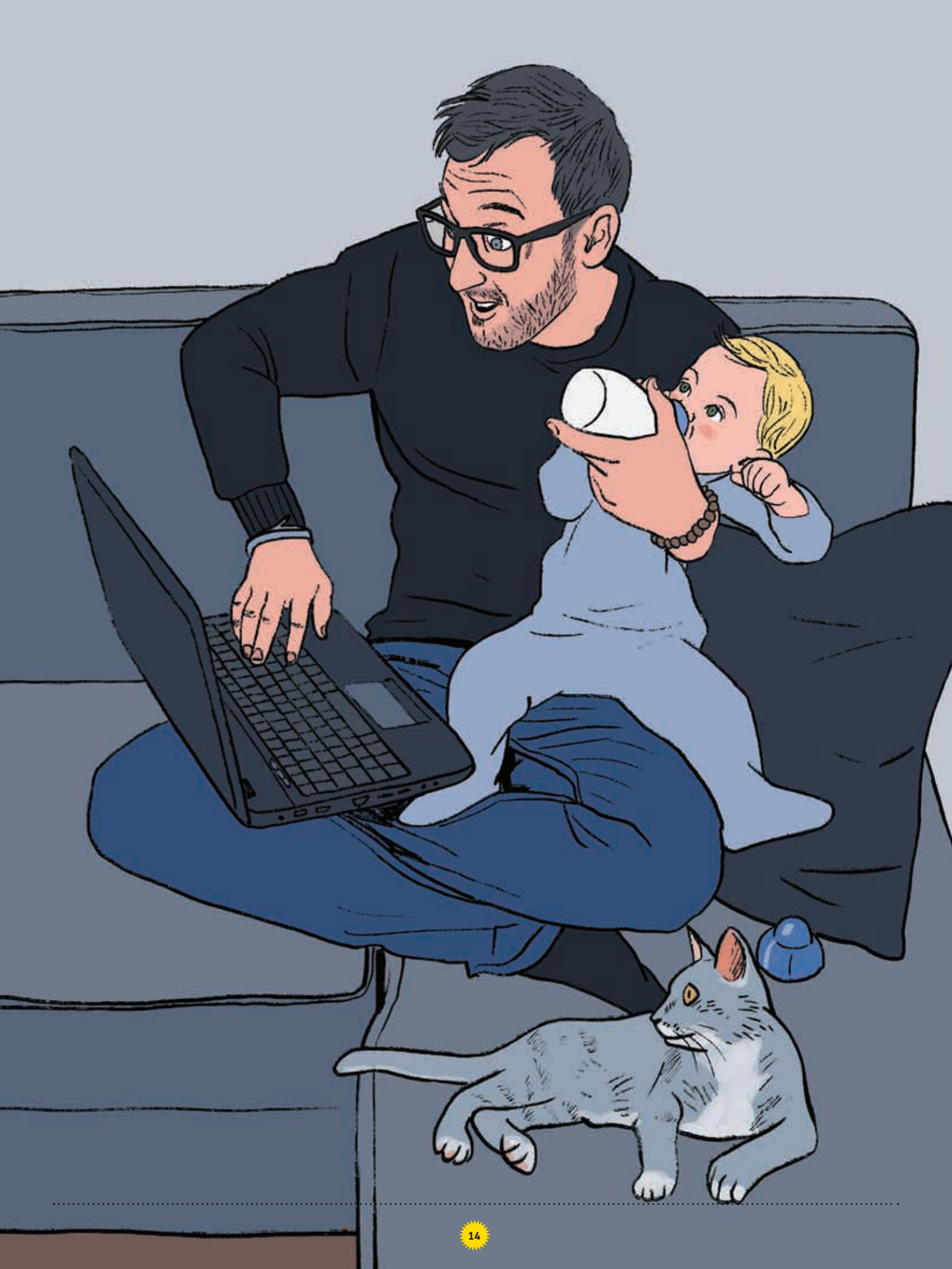
AU-DELÀ DU LANGAGE ET DE L'ATTENTION, N'OUBLIONS PAS QUE L'EXPRESSION DES ÉMOTIONS S'APPREND AUSSI PAR L'IMITATION.

En outre, s'il a été beaucoup question du masque, d'autres mesures comme la désinfection des jouets – qui a eu pour conséquence de limiter leur disponibilité - ou la réduction de la circulation au sein de la structure auront aussi, selon la docteure en psychologie, des impacts sur le développement de l'enfant. « Les politiques de la petite enfance, polarisées sur les aspects sanitaires, ont malheureusement négligé les aspects éducatifs, regrette Marie-Paule Thollon Behar. Lors d'une émission de radio à laquelle je participais, Boris Cyrulnik s'est montré optimiste sur la capacité des enfants à rattraper ces retards grâce à leur plasticité cérébrale mais des écarts sont en train de se creuser entre ceux qui sont entourés de parents attentifs et disponibles et ceux qui ne bénéficient pas du même environnement. Pensons également aux parents qui ne parlent pas notre langue ou aux enfants en situation de handicap. »

Enfin, d'autres réactions restent à interroger : par exemple, lorsque les professionnels baissent aujourd'hui le masque pour une raison ou une autre, les enfants pleurent. « Ils ressentent à nouveau la peur de l'inconnu. Il est possible qu'il faille un temps de réadaptation aux visages non masqués », conclut Marie-Paule Thollon Behar.

<sup>1</sup> MARIE-PAULE THOLLON BEHAR A ÉGALEMENT ÉCRIT DE NOMBREUX OUVRAGES, DONT « LA QUALITÉ DU TRAVAIL EN ÉQUIPE, POUR UNE MEILLEURE QUALITÉ D'ACCUEIL DE LA PETITE ENFANCE » (ERES 2019) OU ENCORE « PARENTS, PROFESSIONNELS, COMMENT ÉDUCER ENSEMBLE UN PETIT ENFANT ? » (ERES, 2017).

<sup>2</sup> LIRE À CE SUJET « LE MASQUE EN CRÈCHE, UNE GÊNE POUR LA SOCIALISATION DES TOUT-PETITS ? » THE CONVERSATION, 16 FÉVRIER 2021. ARTICLE CO-ÉCRIT PAR MARIE-PAULE THOLLON BEHAR AVEC ANNE TCHERKASSOF, MAÎTRESSE DE CONFÉRENCES EN PSYCHOLOGIE, UNIVERSITÉ GRENOBLE ALPES (UGA), MONIQUE BUSQUET, PSYCHOMOTRICIENNE ET FORMATRICE ET MARIE HÉLÈNE HURTIG, PUÉRICULTRICE ET FORMATRICE.





# PRÉSERVER LA CAPACITÉ D'ACCUEIL DANS LES CRÈCHES

SELON LA CAISSE NATIONALE DES ALLOCATIONS FAMILIALES (CNAF),  
LES CRÈCHES ONT ENREGISTRÉ EN 2020 UNE DIMINUTION DU  
NOMBRE D'HEURES FACTURÉES DE 29%.

**Les financements versés au titre de la prestation de service unique ont baissé de 110 millions d'euros** et au cours de cette même année, **721 millions d'euros d'aides exceptionnelles ont été versés aux crèches et aux maisons d'assistants maternels** pour faire face à la crise sanitaire : 700 millions d'euros entre mars et juillet 2020 et 21 millions d'euros entre août et décembre. « Ces aides ont permis de maintenir à flot la trésorerie des structures, souligne Pauline Domingo, Directrice du département enfance, jeunesse et parentalité à la Cnaf. A la demande du cabinet du secrétaire d'État en charge de l'Enfance et des Familles, nous avons également mené un travail sur la fréquentation des crèches de septembre à décembre 2020 en la comparant à la même période un an plus tôt. Entre septembre et décembre 2020, l'activité a diminué en moyenne de 6,2% par rapport à la même période en 2019 et 73% des crèches ont connu une activité moindre. Retenons également que la baisse des heures facturées n'est que de 3,2% dans les accueils implantés en zone rurale. Soit deux fois moins qu'en zone urbaine. »

Autre enseignement de l'étude réalisée par la Cnaf : **seules 7% des structures ont indiqué avoir réduit leur amplitude d'ouverture en septembre 2020.** « Les modes d'accueil sont restés des services essentiels qui ont permis aux parents de continuer à travailler, relève Pauline Domingo. Les baisses de fréquentation, relativement contenues, sont à relier à trois types de situations : des enfants ayant contracté la Covid-19, des parents cas contacts et des personnels en activité partielle. En mars 2021, les baisses de fréquentations sont en revanche plus marquées et elles le seront davantage encore en avril du fait de la suspension de l'accueil dans les crèches accueillant plus de 10 enfants. L'an dernier, les CAF se sont mobilisées

massivement pour distribuer des aides exceptionnelles et pour accélérer le paiement des acomptes. Nous allons réactiver ce même accompagnement. »

Par ailleurs, le conseil d'administration de la Cnaf a voté **en février 2021 un « plan rebond petite enfance » doté de 200 millions d'euros, dont 50 millions d'euros sont destinés à apporter une aide immédiate aux structures fragilisées par la crise sanitaire** sous réserve de remplir trois critères d'éligibilité :

- ★ avoir un nombre d'heures facturées en 2020 inférieur de plus de 25% au nombre d'heures facturées en 2019 ;
- ★ ne pas avoir dégagé un excédent supérieur à 5% de manière continue au cours des exercices 2018, 2019 et 2020 ou être un établissement avec moins de deux ans d'ancienneté au 1<sup>er</sup> janvier 2021 ;
- ★ enfin, avoir bénéficié d'un financement 2020 de la Caf inférieur à celui de 2019.

« Les établissements concernés pourront percevoir une aide minimum de 250 euros par place qui viendra s'ajouter aux aides exceptionnelles », poursuit la Directrice du département enfance, jeunesse et parentalité.

A plus long terme, d'autres facteurs plus structurels - la crainte des contaminations dans des accueils collectifs, les conséquences de la crise économique ou encore les changements induits par le télétravail - pourraient aussi modifier les besoins d'accueil. « Il reste difficile d'anticiper l'ordre de grandeur de ces différents impacts. Nous sommes également préoccupés par la baisse de la natalité que nous observons depuis quelques années et qui a été une nouvelle fois confirmée en 2020<sup>1</sup> », conclut Pauline Domingo.

**-29%**  
d'heures  
facturées

**-110 millions d'euros**  
de financements versés au titre  
de la prestation de service unique

**+721 millions d'euros**

d'aides exceptionnelles  
versés aux crèches et  
maisons d'assistants  
maternels face à la  
crise sanitaire



<sup>1</sup> SELON L'INSEE, LES NAISSANCES ONT CHUTÉ DE 13% EN JANVIER 2021 PAR RAPPORT À JANVIER 2020.

 L'INTERVIEW DU MOIS: ADRIEN TAQUET

# « L'action publique, c'est d'abord une action collective »



ENTRETIEN AVEC ADRIEN TAQUET, SECRÉTAIRE D'ÉTAT EN CHARGE DE L'ENFANCE ET DES FAMILLES AUPRÈS DU MINISTRE DES SOLIDARITÉS ET DE LA SANTÉ.

**Quelles ont été vos priorités dans le cadre de la réforme des modes de garde des jeunes enfants ?**

**Adrien Taquet :** Depuis son origine, le parti pris de cette réforme est de construire le consensus le plus large possible pour faciliter la création de places en clarifiant les règles pour les rendre plus simples à appliquer et donc plus rapides à mettre en œuvre et garantir ou augmenter la qualité d'accueil - par exemple en rendant opposable la charte de la qualité d'accueil établie en 2016, en fixant des standards de luminosité et de décibels, ou encore en élargissant à tous les professionnels le contrôle des antécédents judiciaires. Tout le monde va y gagner : d'abord les parents qui auront davantage de solutions à leurs besoins d'accueil. Puis les enfants qui vivent avec une maladie chronique, car en permettant aux professionnels de la petite enfance d'aider à la prise de médicaments, nous rendons possible leur accueil en crèche. Et enfin les professionnels. Je citerai deux exemples : les assistants maternels pourront accéder à la santé au travail de droit commun et toutes les crèches devront proposer des séances d'analyse des pratiques professionnelles.

**Des professionnels des crèches déplorent la modification, et l'insuffisance, du taux d'encadrement. Que leur répondez-vous ?**

**A T :** Je réponds que beaucoup de fausses informations circulent et que je le regrette vivement. Il est dit par exemple que nous souhaitons réduire la surface minimale par



TOUT LE MONDE VA Y GAGNER : D'ABORD LES PARENTS QUI AURONT DAVANTAGE DE SOLUTIONS À LEURS BESOINS D'ACCUEIL. PUIS LES ENFANTS QUI VIVENT AVEC UNE MALADIE CHRONIQUE, CAR EN PERMETTANT AUX PROFESSIONNELS DE LA PETITE ENFANCE D'AIDER À LA PRISE DE MÉDICAMENTS, NOUS RENDONS POSSIBLE LEUR ACCUEIL EN CRÈCHE. ET ENFIN LES PROFESSIONNELS.



enfant : c'est tout simplement faux pour la bonne raison qu'il n'existe pas de règle sur ce sujet, nous nous contentons d'inscrire dans le Code la pratique la plus courante, pour garantir qu'on ne pourra pas à l'avenir descendre en-dessous. Il a également été dit que nous voulions promouvoir les jardins d'éveil qui ont un taux d'encadrement réduit : là encore c'est faux, et nous l'avons prouvé en ajoutant à notre projet la suppression pure et simple de ces jardins d'éveil. C'est la même chose concernant les taux d'encadrement. La règle générale ne change pas : 1 adulte pour 5 enfants qui ne marchent pas, 1 pour 8 enfants qui marchent. Nous donnons simplement la possibilité aux établissements qui le souhaitent d'opter pour un taux d'encadrement unique de 1 adulte pour 6 enfants parce qu'il est difficile de savoir où comptabiliser les enfants qui sont en train d'apprendre à marcher et aussi parce que certains établissements sont organisés en « petites familles » avec des sections d'âge mélangé, ce qui rend impossible l'application de la règle générale.

**En matière de rémunération, vous avez évoqué la création d'un comité de filière «Petite enfance». Pouvez-vous nous en dire plus ?**

**A T :** Chacun le sait : les métiers de la petite enfance peinent de plus en plus à attirer les vocations. C'est un problème majeur dont chacun des acteurs - employeurs, employés, administrations... - détient potentiellement une partie de la solution, par les décrets, les conventions collectives, les pratiques



managériales... Nous devons donc nous y attaquer ensemble. Mon cabinet mène actuellement des consultations auprès d'eux pour présenter le projet et recueillir les suggestions. Mon objectif est d'installer ce comité avant l'été et qu'il se donne pour objectif de travailler rapidement sur deux composantes essentielles de l'attractivité : les rémunérations bien sûr mais aussi les passerelles entre les métiers, pour que demain, enfin, on puisse faire carrière dans le secteur et circuler entre accueil collectif et accueil individuel. Cet outil nouveau nous permettra de réaliser les progrès que les plans métiers des dernières années n'ont que trop imparfaitement accomplis.

### Quel sera le rôle des Comités départementaux des services aux familles ?

**A T :** Aujourd'hui, créer des solutions d'accueil pour les parents de jeunes enfants n'est la compétence obligatoire de personne – les responsabilités sont partagées, et donc diluées. La réponse que nous avons choisi d'apporter à ce problème est celle de la responsabilité collective. Les comités départementaux des services aux familles rassembleront l'ensemble de ceux qui, à l'échelle d'un département, jouent un rôle dans la création de places : l'Etat, les communes, les départements, la Caisse d'allocations familiales, les professionnels, les parents eux-mêmes. Ces comités auront la responsabilité conjointe de dresser l'état de l'offre et des besoins restant à satisfaire et d'élaborer un plan de développement pour y répondre. Chacun demeure pleinement maître de ses compétences, mais cette organisation nouvelle placera tout le monde face à ses responsabilités, sans possibilité de se renvoyer la balle ou de se défaire. L'action publique, c'est d'abord une action collective : le comité départemental des services aux familles sera là pour incarner ce devoir commun d'agir pour les parents et les enfants.

**Vous avez confié au Haut Conseil de la Famille, de l'Enfance et de l'Age (HCFEA) la mission d' « examiner les écarts de reste-à-charge selon que les familles ont recours aux modes d'accueil individuel ou collectif ». Prenez-vous l'engagement de réduire ces écarts ?**



◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆  
**ADRIEN TAQUET**  
 SECRÉTAIRE D'ÉTAT  
 EN CHARGE DE  
 L'ENFANCE ET DES  
 FAMILLES AUPRÈS  
 DU MINISTRE DES  
 SOLIDARITÉS ET DE  
 LA SANTÉ  
 ◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆

**A T :** Je suis frappé par le fait que le libre choix des parents est loin d'être atteint. Quand on a des revenus modestes, recourir à un assistant maternel peut coûter jusqu'à deux fois plus cher qu'une place en crèche : comment considérer que le choix est réellement libre ? C'est pour cela que j'ai demandé au HCFEA de me remettre un rapport actualisant nos connaissances quant à ces écarts de reste à charge selon le mode d'accueil, et nous proposant des pistes de réforme du complément de libre choix du mode de garde de la prestation d'accueil du jeune enfant, dans l'objectif de rapprocher le reste à charge de l'accueil individuel de celui de l'accueil collectif. Si nous nous engageons dans cette réforme, non seulement nous rendrions le choix

des parents plus réellement libre mais nous ouvririons également de nouvelles possibilités aux parents modestes, notamment des familles monoparentales, qui aujourd'hui n'ont pas les moyens de prendre ou reprendre un emploi après une naissance. Nous donnerions donc de l'activité aux assistants maternels et contribuerions à rendre ce métier plus attractif. C'est donc une piste de travail prometteuse. La prochaine étape est la remise par le HCFEA de ses conclusions et propositions. C'est sur cette base, que je serai en mesure de décider des propositions que je porterai en vue du prochain projet de loi de financement de la sécurité sociale. . ◆

# « La lutte contre la pauvreté est une préoccupation majeure »



ENTRETIEN AVEC MATHILDE ROY, VICE-PRÉSIDENTE DE L'UNCCAS, PRÉSIDENTE DE L'UDCCAS DE LA SOMME, ADOINTE AU MAIRE ET VICE-PRÉSIDENTE DU CCAS D'AMIENS.

## Quel regard portez-vous sur la récente réforme des modes de garde ?

**Mathilde Roy :** Cette réforme prévoit sur certains territoires une baisse des superficies d'accueil par enfant, ce qui pourrait porter atteinte à la qualité de l'accueil ou aux conditions de travail des professionnels. Certains gestionnaires pourraient être amenés à réviser le nombre de places à la baisse, ce qui aura un impact négatif sur l'emploi et en termes de réponses aux besoins. Ou alors, à l'inverse, ils pourraient s'autoriser à accueillir en surnombre, ce qui pourrait nuire, là aussi, à la qualité. La qualification des personnels ou la valorisation des métiers vont également nous conduire à organiser des formations, certes bénéfiques pour améliorer les pratiques professionnelles, mais qui représentent un coût non négligeable, et quelques difficultés pour pallier les absences des personnels pendant les différentes sessions. Les structures privées seront sans doute les plus avantagées par cette réforme mais les tarifs plus élevés qui y sont pratiqués posent question au regard de la précarité croissante.

## Quels sont les sujets qui vous paraissent prioritaires pour le bien-être des plus petits ?

**MR :** La lutte contre la pauvreté est une préoccupation majeure. La Covid-19 a fragilisé non seulement les familles qui étaient déjà défavorisées avant la crise sanitaire, mais aussi les catégories intermédiaires ou moyennes aujourd'hui massivement confrontées au chômage partiel. Une autre problématique est

celle de la santé de l'enfant. J'aimerais à ce propos saluer le rapport des 1 000 jours<sup>1</sup> même si les acteurs ne s'en sont pas suffisamment emparés. Nous devons mieux agir collectivement pour sensibiliser les parents aux risques auxquels est exposé l'enfant, de sa conception à ses deux premières années, et bien sûr au-delà. La question de l'alimentation, en lien avec la santé, est également centrale. J'ai récemment reçu deux jeunes éducatrices qui ont pour projet de créer une épicerie sociale et solidaire avec un volet puériculture. C'est une initiative formidable, notamment pour les familles monoparentales qui ont des difficultés à nourrir leurs enfants.

## Notre pays a-t-il une politique suffisamment ambitieuse en matière de petite enfance ?

**MR :** La France a toujours eu une politique volontariste qui s'est traduite par la mise en place de multiples aides, à la fois au titre des prestations familiales et pour l'accueil des plus petits. De nombreux dispositifs existent également pour lutter contre la précarité. Je pense par exemple aux crèches à vocation d'insertion professionnelle (Avip) qui ont pour objectif d'accueillir les enfants de parents sans emploi et d'accompagner ces derniers vers la formation et l'insertion, ou encore au Bonus territoires qui permet aux collectivités de bénéficier de financements pour accueillir les enfants les plus pauvres. Malheureusement, les communes, très contraintes par leurs finances, ne peuvent pas toujours se saisir de

LE CADRE DÉFINI PAR L'ÉTAT DOIT ÊTRE SUFFISAMMENT SOUPLE POUR QUE LES COLLECTIVITÉS SE L'APPROPRIENT ET CONTINUENT DE DÉVELOPPER CE QU'ELLES RÉALISENT AVEC TALENT : L'INNOVATION SOCIALE. LES CCAS/CIAS ONT PAR EXEMPLE MIS EN PLACE DES ACTIONS FORMIDABLES DE SOUTIEN À LA PARENTALITÉ OU DE RÉUSSITE ÉDUCATIVE DÈS LE PLUS JEUNE ÂGE.

<sup>1</sup> LES 1000 PREMIERS JOURS, LÀ OÙ TOUT COMMENCE, RAPPORT DE LA COMMISSION DES 1000 PREMIERS JOURS, SEPTEMBRE 2020.



ces opportunités. Nous avons récemment échangé avec le Haut-commissaire régional à la lutte contre la Pauvreté sur le fait, par exemple, que les objectifs en nombre de places n'étaient pas atteints dans les crèches Avip. Malheureusement, le dispositif tel qu'il a été conçu pénalise le porteur du projet qui ne présente pas le taux d'occupation attendu dans la durée, ce qui est extrêmement difficile au regard du public accompagné. En termes de politique volontariste, je pourrais également citer la scolarisation à 3 ans - un objectif louable en termes d'apprentissage et de lutte contre la pauvreté mais qui nécessite là aussi un investissement des collectivités en matière de bâti - ou encore l'organisation des petits déjeuners gratuits à l'école. Là encore, les municipalités se sont mobilisées pour permettre aux enfants d'en bénéficier dès la maternelle, malgré l'impréparation de la mesure. Si ces différents exemples illustrent une politique plutôt ambitieuse, nous regrettons que l'Etat fasse supporter aux collectivités locales des décisions qu'il prend de manière unilatérale et qu'il impose parfois dans l'urgence.

**Que proposez-vous pour améliorer les relations entre l'Etat et les collectivités locales sur ce point ?**

**MR :** Le cadre défini par l'Etat doit être suffisamment souple pour que les collectivités se l'approprient et continuent de développer ce qu'elles réalisent avec talent : l'innovation sociale. Les CCAS/CIAS ont par exemple mis en place des actions formidables de soutien à la parentalité ou de réussite éducative dès le plus jeune âge. Je conclurai en évoquant l'importance du réseau des unions départementales des CCAS. Elles peuvent par exemple diffuser les appels à projets des Caisses d'allocations familiales pour que tous les CCAS puissent s'en saisir, bénéficier de soutiens financiers et mettre en œuvre des réponses innovantes sur les territoires. ◆



**MATHILDE ROY**

VICE-PRÉSIDENTE DE  
L'UNCCAS, PRÉSIDENTE DE  
L'UDCCAS DE LA SOMME,  
ADJOINTE AU MAIRE ET  
VICE-PRÉSIDENTE DU CCAS  
D'AMIENS



# AGIR DÈS LE PLUS JEUNE ÂGE

**NAÎTRE CITOYEN**



**I**l existe une idée, largement répandue, selon laquelle les CCAS/CIAS seraient les « petits poucets » de la petite enfance. Sans doute si l'on s'en tient aux seuls établissements de garde. Il faut toutefois modérer le propos car plus d'un millier d'établissements gérés, ce n'est pas rien. Cet *a priori* est aussi sans nul doute renforcé par le fait que très souvent, la petite enfance fait l'objet d'une délégation spécifique au sein du conseil municipal.

Pourtant, ces « tout jeunes citoyens » s'inscrivent dans un parcours global. Les CCAS/CIAS sont les seuls services communaux et intercommunaux qui accompagnent la vie des habitants de la naissance à leur fin de vie, exception faite sans doute des services de l'Etat civil.

Ce numéro vient nous rappeler avec force que la considération portée à la petite enfance ne se mesure pas à l'aune des seuls modes de garde. Les phénomènes de précarité, d'exclusion ou de difficultés familiales qui affectent les parents impactent forcément les jeunes enfants.

Un travail social qui ne s'intéresserait qu'aux adultes perdrait forcément en efficacité. D'où l'impératif de penser l'action du CCAS à un niveau plus global, dans le respect d'une logique pragmatique au service d'une meilleure efficacité des politiques publiques locales.

Le « S » de social doit en effet être considéré au sens premier du terme, qui nous intime de veiller aux meilleures intégration et interaction de tous les habitants au sein de la cité. Des plus vieux aux plus jeunes.

**Benoît Calmels, délégué général**



# FORMER À LA DÉTECTION PRÉCOCE DES TROUBLES DU NEURODÉVELOPPEMENT



LA VILLE DE VERSAILLES (YVELINES, 86 000 HAB.) VIENT D'ACHEVER LA FORMATION DE DEUX CENTS PROFESSIONNELS DE LA PETITE ENFANCE À LA DÉTECTION PRÉCOCE DES TROUBLES DU NEURODÉVELOPPEMENT (TND) AFIN DE MIEUX ACCUEILLIR ENFANTS ET PARENTS.

Même si le point de départ de cette initiative de la ville de Versailles remonte à plusieurs années, Annick Bouquet, adjointe déléguée à la Petite Enfance et présidente de l'Association des élus petite enfance des Yvelines (78), s'en souvient fort bien : « *Tout est parti d'un cas difficile à gérer dans l'une de nos structures. Face à un enfant dont ils ne comprenaient pas le comportement, les professionnels concernés se sont sentis impuissants et ont ressenti de la culpabilité à ne pas savoir l'accompagner.* » L'élue a bataillé plus de six ans afin que soit mise en place une formation spécifique à la détection précoce des TND, dont les troubles du spectre autistique, formation qui a, à ce jour, bénéficié à deux cents professionnels de la petite enfance et qui vient tout juste de s'achever. Pour bâtir ce dispositif, la commune s'est rapprochée du centre hospitalier versaillais André-Mignot et a pu compter sur le soutien financier de la Caisse d'allocations familiales (CAF). La formation, organisée sur une journée, est dispensée par un psychiatre, le docteur Marie-Joëlle Orève, responsable du Centre de diagnostic et d'évaluation de l'autisme et des troubles envahissants du développement (Pediated) du centre hospitalier de Versailles, une psychologue et/ou une infirmière spécialisée et s'appuie notamment sur l'analyse de situations concrètes. Cette collaboration entre une ville et un centre hospitalier n'est « *pas si courante* », signale l'élue.

« *NOS STRUCTURES ACCUEILLENENT DES ENFANTS EN SITUATION DE HANDICAP EN ESSAYANT DE FAIRE DU CAS PAR CAS, PAR EXEMPLE EN PROLONGEANT CET ACCUEIL JUSQU'À CE QUE L'ENTRÉE À L'ÉCOLE SOIT POSSIBLE. LES STRUCTURES DE LA PETITE ENFANCE FONT PARTIE DES RARES LIEUX OÙ LA MIXITÉ SOCIALE EST RÉELLE, OÙ PEUVENT SE RENCONTRER DES PARENTS ISSUS DE MILIEUX DIFFÉRENTS ET DES ENFANTS ÉVOLUANT CHACUN À LEUR RYTHME ET APPRENANT AINSI TRÈS TÔT LA MIXITÉ* »

« *Le dispositif repose sur la volonté politique de lutter contre le retard de diagnostic qui pèse si lourd sur le parcours de ces enfants* », souligne Annick Bouquet. Dûment formés, les professionnels devraient désormais « *avoir les clés pour repérer les décalages significatifs dans les acquisitions de l'enfant pour, non pas poser un diagnostic, ce qui est du ressort du secteur médical, mais ouvrir le dialogue avec les parents, qui sont parfois dans le déni.* » Si le repérage est important, « *il faut ensuite accompagner les familles et les amener rapidement vers les spécialistes pour une prise en charge des enfants* », ajoute l'élue qui compte tout particulièrement sur les responsables des différentes structures municipales de la ville - crèches, multi-accueils, lieu d'accueil enfants-parents et Relais assistants maternels (RAM) - afin de soutenir les familles dans la durée. Les responsables des RAM pouvant, à leur tour, sensibiliser les assistants maternels à la problématique. « *Nos structures accueillent des enfants en situation de handicap en essayant de faire du cas par cas, par exemple en prolongeant cet accueil jusqu'à ce que l'entrée à l'école soit possible. Les structures de la petite enfance font partie des rares lieux où la mixité sociale est réelle, où peuvent se rencontrer des parents issus de milieux différents et des enfants évoluant chacun à leur rythme et apprenant ainsi très tôt la mixité* », se félicite l'élue. Si pour l'heure seul le personnel de Versailles a pu bénéficier de cette formation, l'objectif est de l'étendre au reste des Yvelines.

# MORNANT FORME DES « BABY-SITTERS DE CONFIANCE »



POUR RÉPONDRE AUX BESOINS DES PARENTS EN TOUTE SÉCURITÉ,  
LA PETITE COMMUNE DU RHÔNE (6 000 HAB.) A MIS EN PLACE UNE  
FORMATION QUALITATIVE DE BABY-SITTING.



A Mornant, le baby-sitting n'est pas abordé comme une simple activité d'amateurs ou de dépannage, bien au contraire. Ayant détecté un réel besoin de gardes ponctuelles, suite à des demandes répétées de parents en mairie, notamment pour des gardes sur des horaires atypiques, le service des affaires scolaires s'est mobilisé pour mettre en place, en 2018, le label « baby-sitter de confiance ». Ce label, et ainsi le service offert aux familles, s'appuie sur une formation conséquente d'une durée de 4 jours dédiée aux jeunes volontaires âgés de 16 à 20 ans et organisée sur le temps des vacances scolaires. La première journée est consacrée au passage du PSC1 (Prévention et secours civiques de niveau 1), suivie d'une demi-journée où est abordée la législation (encadrement de l'activité...), une demi-journée sur la thématique du « jeu et l'enfant », une journée sur « le rythme et besoin de l'enfant », et enfin, une journée complète de stage dans l'une des structures petite-enfance de la commune (centre de loisirs, crèche...), sous forme de convention entre la structure, la ville, le jeune et les parents. « Cette dernière étape est particulièrement appréciée des candidats qui ont ainsi l'occasion de mettre en pratique les notions théoriques enseignées et de prendre confiance en eux dans leur nouveau rôle face aux enfants. Pour certains, c'est la première occasion qu'ils ont de prendre soin d'un bébé avant de se lancer réellement dans le baby-sitting. Nous nous félicitons que les structures jouent le jeu en accueillant

LE LABEL « BABY-SITTER DE CONFIANCE », ET AINSI LE SERVICE OFFERT AUX FAMILLES, S'APPUIE SUR UNE FORMATION CONSÉQUENTE D'UNE DURÉE DE 4 JOURS DÉDIÉE AUX JEUNES VOLONTAIRES ÂGÉS DE 16 À 20 ANS ET ORGANISÉE SUR LE TEMPS DES VACANCES SCOLAIRES.

ainsi les jeunes », souligne Audrey Dumont, responsable du service des affaires scolaires. La fin de la formation donne lieu à la remise du certificat de PBC1 (premier niveau du brevet de secourisme) et d'une mallette d'outils pratiques (livret du baby-sitter, activités manuelles etc.). Les jeunes qui vont jusqu'au bout de la session sont certifiés aptes à garder des enfants de 3 mois à 3 ans. « La très grande majorité des jeunes repart avec le label, précise la responsable, la seule difficulté rencontrée peut être un manque de maturité ». En plus de gardes sur des horaires atypiques, les baby-sitters sont recrutés pour assurer une présence lors d'événements ou encore pour de l'accompagnement aux activités périscolaires. La commune tient à jour la liste des jeunes formés et procède à une évaluation régulière du dispositif (nombres d'heures de garde dans l'année, types de contrats proposés aux jeunes, mise en ligne d'une enquête de satisfaction des services des jeunes...).

## Formation gratuite

Le coût de la formation, 250 euros par jeune, est pris en charge par la ville (avec une subvention de la Caisse d'allocations familiales au lancement du projet), ce qui n'entraîne donc pas de frais pour les candidats. Après avoir formé une vingtaine de jeunes, Mornant a mis en suspens le dispositif depuis le début de la crise liée à la Covid-19 mais entend le relancer dès que les conditions sanitaires le permettront. « Nous pouvons facilement imaginer que les jeunes auront besoin, plus que jamais, d'avoir accès à une activité rémunératrice et sécurisée », fait remarquer Audrey Dumont. Dans un avenir proche, la formation pourrait être encore perfectionnée en ajoutant un module axé sur la garde d'enfants en situation de handicap.

# A BÈGLES, UN MODE DE GARDE ADAPTÉ AUX HORAIRES DÉCALÉS



DEPUIS 2014, LA COMMUNE GIRONDINE (28 000 HAB.) MET EN RELATION DES ÉTUDIANTS AVEC DES PARENTS AYANT DES BESOINS DE GARDE SPÉCIFIQUES.

La ville de Bègles a souhaité apporter une réponse sur-mesure au casse-tête des parents travaillant à des horaires peu classiques, très tôt le matin ou très tard le soir, « dont de nombreuses personnes à la tête d'un foyer monoparental, généralement des femmes, avec peu de solutions de secours pour pallier leurs absences », souligne Cathy Cami, élue en charge de la Petite enfance, de l'Enfance et de la Parentalité. « Plutôt que d'ouvrir de nouvelles structures qui fonctionneraient sur une plus grande amplitude horaire, nous avons imaginé un dispositif de garde à domicile. Une organisation plus confortable pour l'enfant qui n'a pas à quitter sa maison et n'est donc pas bousculé dans son rythme de vie », poursuit-elle. Pour développer ce mode de garde à la fois spécifique et complémentaire, le Relais assistants maternels (RAM) est chargé d'accueillir les parents concernés et de déterminer avec eux leurs besoins puis de les mettre en relation avec des étudiants à la recherche d'un job de garde d'enfant et en formation

dans le secteur du travail social de l'Institut régional du travail social (IRTS). Ces étudiants se destinant à la profession d'éducateur de jeunes enfants, d'éducateur spécialisé, d'assistant de service social ou encore de conseiller en économie sociale et familiale, sont en mesure d'assurer un service de qualité. Dans cette organisation, les parents sont les employeurs directs du jeune et le RAM veille à ce que cet engagement ne soit pas trop conséquent et ne vienne pas mettre en péril la bonne poursuite de la formation des gardes d'enfants.

## Aide financière

Si au bout de quelques années, le dispositif a connu un certain essoufflement avec des difficultés à répondre aux attentes de toutes les familles par manque de jeunes volontaires, ses promoteurs ont pu le redynamiser en se tournant vers la Croix-Rouge, en plus de son partenariat avec l'IRTS, afin de trouver de nouveaux candidats. « Actuellement, nous répondons

aux besoins d'une quinzaine de famille sur des horaires allant de 5h30 à 22h », se félicite l'élue. L'équipe de gardes compte des garçons « et nous y tenons, étant attentifs à promouvoir la mixité des métiers », souligne Cathy Cami. Dans une volonté de souplesse, le dispositif ne concerne pas que les plus jeunes enfants, la ville ayant souhaité répondre favorablement à des parents d'enfants du primaire et du début du collège craignant de les savoir seuls à la maison. Par ailleurs, cette solution de garde s'accompagne d'une aide financière de la commune destinée aux familles aux revenus les plus modestes. La ville et le CCAS ont mis en place une aide sous forme d'attribution de Chèques emploi service universel (CESU) en fonction des revenus et de la structure de chaque famille, aide cumulable avec le Complément libre choix du mode de garde attribué par la Caisse d'allocations familiales. Un système qui permet aux familles de ne payer qu'une partie de coût de l'intervention, le complément étant financé par le CCAS.



## PAROLES D'EXPERT

### La communication avec les familles est devenue un enjeu essentiel des projets des collectivités territoriales

Transmettre les informations du quotidien, rassurer les parents et valoriser le travail des professionnels sont aujourd'hui, selon notre constat chez Kidizz, les leviers d'améliorations principaux auxquels les professionnels des CCAS peuvent répondre à court terme. Les services communication et petite-enfance cherchent également à créer des canaux de communication directs et efficaces avec les familles, et à mettre en réseau leurs structures pour obtenir une vision et une maîtrise à 360° des informations partagées.

Chez Kidizz, nous avons constaté depuis le début de la crise un intérêt croissant et généralisé pour la digitalisation des outils de communication permettant de dématérialiser les échanges pour maintenir le lien avec les familles, dans le respect des gestes barrières. Un bond en avant de plusieurs années incitant même les plus frileux à réfléchir à ces enjeux devenus incontournables dans la sphère publique.

Kidizz répondant particulièrement à ces problématiques, nous avons eu le plaisir d'équiper plus de 3 000 structures de la petite-enfance en France et en Europe, tout en étant à l'écoute des acteurs territoriaux pour adapter l'application aux réels besoins des professionnels sur le terrain.

Ecrivez-nous : [partenariat@kidizz.com](mailto:partenariat@kidizz.com) !



THIERRY SCHMITT

CO-FONDATEUR DE KIDIZZ



Kidizz



# RENFORCER LES LIENS PARENTS-ENFANTS



LE CENTRE SOCIAL COULEURS ET RENCONTRES DE LA COMMUNE DE RAMONVILLE SAINT-AGNE (HAUTE-GARONNE, 15 000 HAB.), GÉRÉ PAR LE CCAS, DÉVELOPPE DIFFÉRENTES ACTIONS FAVORISANT LES RELATIONS INTRAFAMILIALES ET LES SOLIDARITÉS INTERFAMILIALES.

Suite à une étude réalisée en 2005 en direction des parents de jeunes enfants révélant que ces derniers recherchaient un lieu de rencontre et d'échanges entre parents-enfants et entre les familles, le centre social Couleurs et Rencontres de Ramonville Saint-Agne a mis en place, en 2007, divers ateliers d'éveil artistique et culturel qui sont autant de supports à du temps partagé de qualité. « *Les objectifs de départ ont évolué au fur et à mesure des demandes des familles. Aujourd'hui, les objectifs principaux sont de développer des actions collectives favorisant les relations intrafamiliales et les solidarités interfamiliales, de soutenir et d'accompagner la fonction parentale en valorisant les rôles et les compétences des parents, de développer les possibilités d'agir des familles au centre social et dans les quartiers et enfin, de créer des espaces de rencontre qui favorisent les échanges, le lien social et la mixité sociale* », précise Méliodie Coutant, responsable du centre social. Le centre social est d'ailleurs situé dans les locaux de la maison communale de la Solidarité.

## Faire ensemble

Chaque atelier compte obligatoirement la présence d'un ou des deux parents et d'un ou de leurs enfants afin de renforcer les relations entre parents et enfants, « *et cela permet également des échanges entre les parents* », relève Méliodie Coutant. Le centre social propose un large panel d'activités : de l'éveil musical sonore, un atelier d'art plastique, de la baby gym, des stages de langue des signes pour bébé afin de permettre la communication avec des enfants qui ne peuvent ou ne savent pas encore parler, de la lecture à haute-voix et un groupe de parole pour les parents. Pour compléter cette offre, le centre social travaille sur un projet de stage de massage parent-bébé (0-9 mois). Les intervenants sont choisis au sein du réseau ramonvillois (associations, autoentrepreneurs, services de



CHAQUE

ATELIER COMPTE

OBLIGATOIREMENT LA PRÉSENCE D'UN OU DES DEUX PARENTS ET D'UN OU DE LEURS ENFANTS AFIN DE RENFORCER LES RELATIONS ENTRE PARENTS ET ENFANTS, « *ET CELA PERMET ÉGALEMENT DES ÉCHANGES ENTRE LES PARENTS* »

la commune... ) et la référente famille au centre social anime elle aussi des rencontres. « *Si nous ne trouvons pas l'intervenant adéquat dans notre réseau, nous faisons appel à nos partenaires, comme la médiathèque et le centre culturel, pour nous conseiller* », précise Méliodie Coutant.

Depuis le début de la crise sanitaire liée à la Covid-19, le centre social a pu maintenir les ateliers dédiés à la tranche d'âge 0-3 ans avec un maximum de dix participants, comme l'atelier Éveil sonore et musical qui permet aux grands et petits de chanter et de manipuler des instruments de musique. Les familles peuvent ainsi s'autoriser un moment de détente, une parenthèse dans un contexte anxiogène. Véronique Blanstier, adjointe au maire en charge de la cohésion sociale, entend appuyer la poursuite de ce dispositif l'estimant « *très utile et répondant le plus souvent à des demandes des usagers* », un dispositif qui est « *dans le droit fil de (son) mandat* ».

# « DÉVELOPPER LE SOUTIEN À LA PARENTALITÉ À L'ÉCHELLE DE L'INTERCOMMUNALITÉ »



ELUE CONSEILLÈRE MUNICIPALE EN 2020 À HONFLEUR (CALVADOS, 7 200 HAB.), EN CHARGE DU SOUTIEN À LA PARENTALITÉ, CATHERINE PONS ENTEND METTRE À PROFIT SA LONGUE EXPÉRIENCE PROFESSIONNELLE AUPRÈS DES FAMILLES.

## Consacrer votre retraite à l'action politique locale, c'était votre projet ?

**Catherine Pons :** Du tout ! J'envisageais de poursuivre et de prendre des engagements bénévoles, notamment au sein du conseil d'administration d'un centre socio-culturel, mais pas d'entrer dans une équipe municipale. Le maire, Michel Lamarre, réélu pour un cinquième mandat, est venu me chercher. Après réflexion, j'ai réalisé que mon expérience de professionnelle de terrain - éducatrice de jeunes enfants, directrice de crèche, cofondatrice d'associations... - n'était finalement pas incompatible avec un mandat d'élue. J'ai été convaincue par la perspective de participer à l'élaboration de projets stratégiques, de travailler en amont. Il se trouve que je découvre cette nouvelle responsabilité dans le contexte très particulier de la crise sanitaire que nous traversons depuis déjà un an et qui ne facilite pas le développement des dispositifs.

## En 40 ans, quelles évolutions avez-vous notées en termes de soutien à la parentalité ?

**C P :** Il y a 40 ans, les parents cherchaient avant tout un mode de garde et nous ne dialoguions pas vraiment avec eux. Aujourd'hui, je constate qu'ils ont besoin d'échanger, de créer du lien, de partager leurs doutes, probablement en partie parce que la société a beaucoup changé. Certains d'entre eux sont perdus dans leur rôle de parents et le public compte davantage de familles recomposées ou monoparentales. En parallèle, les structures de la petite-enfance ont elles aussi évolué. Dans ces lieux où le sanitaire tenait

J'AIMERAIS BEAUCOUP  
QUE SOIT MISE EN  
PLACE UNE STRUCTURE  
ITINÉRANTE DE TYPE  
« LIEU D'ACCUEIL  
ENFANTS-PARENTS »  
AFIN DE COUVRIR  
L'ENSEMBLE DES  
COMMUNES EN  
TENANT COMPTE DE  
NOS SPÉCIFICITÉS  
TERRITORIALES.  
HONFLEUR EST PAR  
EXEMPLE UNE VILLE  
TOURISTIQUE QUI A  
PERDU UNE PARTIE  
DE SES HABITANTS  
PERMANENTS : LES  
FAMILLES S'ÉLOIGNENT  
DE LA VILLE CENTRE  
SOUVENT EN RAISON DU  
PRIX DE L'IMMOBILIER,  
DES FOYERS SE SONT  
PAUPÉRISÉS...

la première place, nous y avons fait entrer la psychologie et l'éducatif. D'ailleurs, je note que la crise liée à la Covid-19 a entraîné un retour en force du sanitaire... Dans l'association de soutien à la parentalité que j'ai cofondée, Grandir en Pays d'Auge, nous recevons ces parents en recherche d'information avec toujours le souci d'entrer en contact avec les familles qui ne viennent pas vers les lieux d'échange, ces familles qui « passent sous les radars ».

## Quels sont vos projets dans le cadre de votre mandat ?

**C P :** Avec le maire, qui est président de la communauté de communes du Pays de Honfleur-Beuzeville (23 communes, 28 000 hab.), nous avons convenu qu'il serait plus pertinent de développer l'action en faveur du soutien à la parentalité à l'échelle de l'intercommunalité. J'aimerais beaucoup que soit mise en place une structure itinérante de type « lieu d'accueil enfants-parents » afin de couvrir l'ensemble des communes en tenant compte de nos spécificités territoriales. Honfleur est par exemple une ville touristique qui a perdu une partie de ses habitants permanents : les familles s'éloignent de la ville centre souvent en raison du prix de l'immobilier, des foyers se sont paupérisés... Le CCAS, qui est actuellement très mobilisé sur la question du relogement des familles dans le cadre de la rénovation de notre quartier prioritaire de la Politique de la ville, va actualiser son Analyse des besoins sociaux (ABS) afin de cerner les priorités pour les années qui viennent.

# « UNE POLITIQUE GLOBALE ET QUALITATIVE DE LA PREMIÈRE ENFANCE NE SAURAIT ATTENDRE ENCORE »



ENTRETIEN AVEC SYLVIANE GIAMPINO, PRÉSIDENTE DU HAUT CONSEIL DE LA FAMILLE, DE L'ENFANCE ET DE L'ÂGE, PRÉSIDENTE DU CONSEIL DE L'ENFANCE ET DE L'ADOLESCENCE.

## L'impact de la crise sanitaire sur les jeunes enfants at-il été suffisamment pris en considération par les pouvoirs publics ?

**Sylviane Giampino :** De manière générale pour tous les âges, les particularités du développement et de la sensibilité propre aux enfants et adolescents, ont tardé à être pris en considération. La crise sanitaire a aggravé et mis en lumière les difficultés liées à l'absence d'une politique générale et concertée de l'enfance dans notre pays. Dans un premier temps, le sort des enfants n'a été traité qu'en regard de la lutte contre la contamination et le maintien de l'activité. Certains observateurs parlent des enfants comme variable d'ajustement. Les grands n'étaient plus que des élèves, les petits pouvaient être gardés par leurs parents en télétravail sans que cela ne soit considéré comme un problème. Il aura fallu une succession d'observations, d'études, de témoignages et d'alertes pour que chacun prenne conscience des impacts sur l'état psychologique et la santé des enfants. Notamment le prix pour les tout petits de leur suradaptation au bain d'anxiété ambiante, aux transformations vécues par leurs proches et dans leurs cadres de vie ou de mode d'accueil... Un enfant a besoin d'anticipation et de représentation progressive, or la pandémie semble imposer des réponses « *in extremis* » dont les professionnels et les familles s'accommodent comme ils peuvent pour faire au mieux. Je ne dis pas que nos institutions auraient pu faire mieux ou autrement, je constate que les différents protocoles établis pour maintenir un



LE SORT DES ENFANTS  
N'A ÉTÉ TRAITÉ  
QU'EN REGARD DE LA  
LUTTE CONTRE LA  
CONTAMINATION ET LE  
MAINTIEN DE L'ACTIVITÉ.

...

IL AURA FALLU  
UNE SUCCESSION  
D'OBSERVATIONS,  
D'ÉTUDES, DE  
TÉMOIGNAGES ET  
D'ALERTE POUR QUE  
CHACUN PRENNE  
CONSCIENCE DES  
IMPACTS SUR L'ÉTAT  
PSYCHOLOGIQUE ET LA  
SANTÉ DES ENFANTS.



accueil dans les crèches, les écoles et chez les assistantes maternelles ne sont pas parvenus à un équilibre entre les précautions sanitaires et les particularités développementales de l'enfance et pour ce qui nous concerne ici, spécifiquement pour les plus petits. Je pense par exemple à leur besoin de proximité corporelle, de communication non verbale et de leur porosité à la gaieté de ceux qui les entourent.

## Quelles seraient aujourd'hui vos recommandations ?

**S G :** La situation actuelle ne fait que confirmer le bien-fondé de la charte nationale pour l'accueil du jeune enfant éditée par le ministère, et des propositions instruites par le Conseil de l'enfance et de l'adolescence du HCFEA dans le rapport remis à Adrien Taquet en avril 2019, sur le pilotage de la qualité<sup>1</sup>. Nous y détaillons 24 repères autour de trois dimensions permettant d'améliorer la qualité à la fois éducative, affective et sociale des services pour la petite enfance. Y sont précisés la prise en considération de la spécificité et du contexte familial et social de l'enfant ; les interactions favorables à sa sécurisation affective et relationnelle, à son développement sensorimoteur, langagier et logique, à sa socialité et sa sensibilité culturelle et environnementale ; un ensemble d'outils permettant la montée en qualité pour des organisations bien-traitantes, pour les enfants, les familles et les professionnels en lien avec les ressources et besoins du territoire.

<sup>1</sup> PILOTAGE DE LA QUALITÉ AFFECTIVE, ÉDUCATIVE ET SOCIALE DE L'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT, RAPPORT ADOPTÉ PAR CONSENSUS PAR LE CONSEIL DE L'ENFANCE ET DE L'ADOLESCENCE LE 22 MARS 2019, HCFEA.







**JANA HAINSWORTH**

SECRÉTAIRE GÉNÉRALE D'EUROCHILD

**« Un enfant sur cinq se sent malheureux et anxieux »**

ENTRETIEN AVEC JANA HAINSWORTH, SECRÉTAIRE GÉNÉRALE D'EUROCHILD.

**Quels sont les principaux constats de l'enquête « Grandir en confinement » ?**

**Jana Hainsworth :** L'enquête « Grandir en confinement : les enfants d'Europe à l'âge de la Covid-19 »<sup>1</sup> propose une évaluation unique et approfondie, pays par pays, de la situation des droits et des conditions de vie des enfants en Europe et mesure certains

effets concrets de la pandémie. Nous constatons par exemple que les enfants ont davantage de risques d'être exposés au risque de pauvreté en raison de la Covid-19 car leurs parents ou leurs tuteurs sont confrontés à des pertes d'emplois ou à des réductions de salaire. Les cas de violence domestique semblent aussi avoir considérablement augmenté en raison des mesures

<sup>1</sup> GROWING UP IN LOCKDOWN: EUROPE'S CHILDREN IN THE AGE OF COVID-19 [HTTPS://EUROCHILD.ORG/RESOURCE/GROWING-UP-IN-LOCKDOWN-EUROPES-CHILDREN-IN-THE-AGE-OF-COVID-19/](https://eurochild.org/resource/growing-up-in-lockdown-europes-children-in-the-age-of-covid-19/)

de confinement, de l'accroissement du stress et de l'inadéquation des logements. Le fossé de l'éducation risque aussi de se creuser car les enfants qui étaient déjà défavorisés avant la crise ont un moindre accès à l'apprentissage en ligne et au soutien parental dans le cadre de l'enseignement à domicile. Enfin, les plus jeunes paient un prix élevé en termes de santé mentale.

### Quelles sont les recommandations d'Eurochild suite à cette enquête ?

**JH :** Notre rapport recommande de fixer des objectifs nationaux pour réduire la pauvreté des enfants et les placer au cœur des plans de relance ; de mettre en place la garantie européenne pour l'enfance en promouvant une approche multidimensionnelle de la lutte contre la pauvreté ; de maintenir, renforcer et élargir les investissements dans les réformes de désinstitutionalisation ; de mieux cibler les ressources financières européennes disponibles pour aider les enfants dans le besoin, et enfin de les reconnaître comme de véritables partenaires en facilitant leur plus grande participation. Nous sommes très satisfaits de la communication de la Commission européenne du 24 mars dernier. La proposition de recommandation du Conseil pour une initiative européenne de garantie de l'enfance et la stratégie de l'Union européenne pour les droits de l'enfant fournissent des cadres d'action importants pour les États membres. Nous nous concentrons désormais sur leur mise en œuvre et sur l'incitation pour les gouvernements à donner la priorité à la lutte contre la pauvreté des enfants.

**Dans le cadre de la préparation de la stratégie des droits de l'enfant et de la garantie pour l'enfance, vous avez recueilli les témoignages de 10 000 enfants. Quels sont leurs craintes, leurs attentes, leurs espoirs ?**

L'UNE DES PRIORITÉS D'EUROCHILD EST MAINTENANT QUE CES RESSOURCES SOIENT DÉPENSÉES À BON ESCIENT AFIN D'APPORTER DES AMÉLIORATIONS À LONG TERME À LA VIE DES ENFANTS VULNÉRABLES ET DE LEURS FAMILLES ET QU'ELLES SOIENT RELIÉES AUX PLANS D'ACTION NATIONAUX ÉLABORÉS DANS LE CADRE DE L'INITIATIVE DE GARANTIE EUROPÉENNE POUR L'ENFANCE. L'ÉDUCATION, LES SOINS DE SANTÉ ET L'ACCUEIL DE LA PETITE ENFANCE DOIVENT ÊTRE INCLUSIFS, DE GRANDE QUALITÉ ET CORRECTEMENT FINANCÉS PAR LES BUDGETS NATIONAUX.

**JH :** Retenons parmi les principales conclusions de ce rapport qu'un enfant sur cinq se sent malheureux et anxieux pour l'avenir ; un sur dix a déclaré avoir des problèmes de santé mentale ou des symptômes comme la dépression ou l'anxiété et un sur trois a été victime de discrimination ou d'exclusion. Le message essentiel de ce rapport est que les enfants veulent être écoutés. Des espaces et des ressources doivent donc être disponibles pour qu'ils puissent exprimer leurs préoccupations auprès d'adultes formés.

**Le 28 janvier 2021, le Parlement et le Conseil européen ont conclu un accord sur le Fonds social européen+ pour lutter contre la pauvreté des enfants. Que pensez-vous des mesures adoptées ?**

**JH :** Eurochild a salué le fait que l'accord sur le FSE + exige que les États membres dont le niveau de pauvreté des enfants est supérieur à la moyenne de l'UE (2) allouent 5% des ressources du FSE + à la lutte contre la pauvreté des enfants. Cependant, nous aurions préféré que ces ressources concernent tous les pays de l'UE car la pauvreté des enfants existe partout. Au lieu de cela, le texte approuvé invite « tous les États membres à allouer un montant approprié de leurs ressources FSE + à la lutte contre la pauvreté des enfants. » L'une des priorités d'Eurochild est maintenant que ces ressources soient dépensées à bon escient afin d'apporter des améliorations à long terme à la vie des enfants vulnérables et de leurs familles et qu'elles soient reliées aux plans d'action nationaux élaborés dans le cadre de l'initiative de garantie européenne pour l'enfance. L'éducation, les soins de santé et l'accueil de la petite enfance doivent être inclusifs, de grande qualité et correctement financés par les budgets nationaux.

**“ un sur dix a déclaré avoir des problèmes de santé mentale ou des symptômes comme la dépression ou l'anxiété et un sur trois a été victime de discrimination ou d'exclusion. ”**



# la Q/R



## Crèche familiale et ressources humaines

**Alors que les ABS vont susciter de nouveaux projets, plusieurs motifs peuvent présider à la création d'une crèche familiale par un CCAS/CIAS : l'identification de besoins pérennes et non couverts en mode d'accueil dans une intercommunalité, une commune, un quartier. Avec en miroir, l'opportunité de diversifier l'offre de services proposés aux familles via une solution originale adossant à la qualité d'un mode de garde individualisé, un accueil en structure collective. En 2016, près de 800 crèches familiales sont recensées sur le territoire français, dont plus de 10% sont gérées par un CCAS<sup>1</sup>. Focus sur les spécificités des crèches familiales.**

### La crèche familiale : de quoi parle-t-on ?

La particularité d'une crèche familiale - gérée par une collectivité territoriale, un établissement public ou le secteur privé (association, entreprise) - par rapport aux structures plus conventionnelles (crèche collective, multi-accueil) est de proposer une offre d'accueil intermédiaire entre l'accueil collectif et l'accueil traditionnel chez un assistant maternel du jeune enfant.

La crèche familiale emploie des assistantes maternelles agréées, accueillant à leur domicile un à quatre enfants.

Une à deux fois par semaine, les assistantes maternelles et les enfants se retrouvent dans les locaux de la crèche familiale pour favoriser la socialisation des enfants et leur éveil.

Les assistantes maternelles font l'objet d'un encadrement et d'un accompagnement professionnel assuré par le personnel de la crèche (puéricultrice, médecin...).

### Un contrat de droit privé

L'assistant maternel travaillant en crèche familiale est soumis à un régime juridique dual, relevant à la fois du code de l'Action sociale et des familles et des statuts de la Fonction publique territoriale. L'assistant maternel est un agent non titulaire de la collectivité qui l'emploie. Les modalités contractuelles entre employeur et assistant maternel relatives au contrat de travail, au temps de travail, à la rémunération, au licenciement, sont régies par le code de l'Action sociale et des familles.

L'assistant maternel est recruté sur la base d'un contrat écrit précisant notamment les modalités d'accueil (nombre d'enfants confiés, respect du règlement intérieur) ; le temps de travail ; les assurances (utilisation du véhicule, couverture en cas de dommages, ...) ; les indemnités et fournitures pour l'entretien de l'enfant ; la rémunération ; la protection sociale ; la formation ; le droit à congés ; les modalités de rupture du contrat.

La durée du contrat peut s'établir pour une durée déterminée ou indéterminée, sous réserve que l'agrément soit renouvelé.

### L'agrément

L'agrément nécessaire pour exercer la profession d'assistant maternel est délivré par le président du conseil départemental. Il s'agit de s'assurer que le demandeur présente les garanties indispensables et un logement adapté pour s'occuper de mineurs dans les meilleures conditions, ainsi qu'un état de santé compatible avec cette activité.

L'agrément est valable pour une durée de cinq ans. Il mentionne le nombre et l'âge des enfants pouvant être accueillis. Ce chiffre ne peut être supérieur à quatre, y compris le ou les enfants de moins de trois ans de l'assistant maternel présents à son domicile, dans la limite de six au total. Une dérogation peut cependant être accordée par le président du Conseil départemental. L'agrément peut être retiré en cas de manquements graves ou répétés, ainsi qu'en raison d'un trop grand nombre d'enfants, après un premier avertissement.

### La formation

Le code de l'Action sociale et des familles (article D.421-44) instaure une obligation de formation de 120 heures à l'égard des assistants maternels, dont une partie doit être suivie avant tout accueil de mineurs. L'autre partie doit être effectuée dans les trois ans suivant le premier contrat de travail. Les 80 premières heures sont assurées dans un délai de 6 à 8 mois à compter de la réception du dossier complet de demande d'agrément de l'assistant maternel et avant tout accueil d'enfant par celui-ci. La durée de formation restant à effectuer est assurée dans un délai maximum de 3 ans à compter de l'accueil du premier enfant par l'assistant maternel.

## TEXTES DE RÉFÉRENCES

### CODE DE L'ACTION SOCIALE ET DES FAMILLES

- ★ CHAPITRE I - DISPOSITIONS GÉNÉRALES : ARTICLES L421 À L421-18.
- ★ CHAPITRE II - ASSISTANTS MATERNELS ET ASSISTANTS FAMILIAUX EMPLOYÉS PAR DES PERSONNES MORALES DE DROIT PUBLIC : ARTICLES L422-1 À L422-8.

DÉCRET N°88-145 DU 15 FÉVRIER 1988 PRIS POUR L'APPLICATION DE L'ARTICLE 136 DE LA LOI DU 26 JANVIER 1984 MODIFIÉE PORTANT DISPOSITIONS STATUTAIRES RELATIVES À LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE ET RELATIF AUX AGENTS CONTRACTUELS DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE.

<sup>1</sup> CHIFFRE AU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2016.

« **Le dialogue avec les parents est essentiel, pour tout le reste nous utilisons Kidizz.** »



**Sécurisée et privée**, Kidizz révolutionne aujourd'hui le monde de l'Enfance grâce à son design et sa simplicité d'utilisation. Les professionnels peuvent partager tous types de contenus tels que le calendrier, documents, photos, vidéos, musique etc. Totalement gratuite pour les parents, ils seront notifiés en temps réel sur leur smartphone lorsque vous publierez.

Grâce à la mise en réseau sur toutes les structures de la municipalité, les services Petite Enfance et Communication auront l'opportunité de superviser les publications partagées mais également de créer un canal de communication direct avec toutes les familles inscrites pour partager les actualités de la

ville ou de la Communauté de Communes.

Utilisée par plus de 3 000 structures en France et à l'étranger, Kidizz a de nombreuses perspectives d'évolutions pour les années à venir afin de répondre aux besoins des professionnels de l'Enfance, qui sont en perpétuelle évolution principalement depuis la crise que nous connaissons actuellement.



« **La transparence et l'échange contribuent à la qualité d'accueil et à la relation de confiance avec les familles. Avec Kidizz nous valorisons le professionnalisme et le formidable travail de nos équipes.** »

Rodolphe Carle / Président / 

## Les avantages


Partagez des photos et vidéos du quotidien de la structure.

Un calendrier pour partager tous les évènements avec des rappels.

Dématérialisez vos échanges de documents.

Partagez les actualités de la municipalité à l'ensemble des familles en un clic.



 Plus d'infos



# Territoires du social

Le magazine de l'Unccas sur l'action sociale vous propose chaque mois :

- une **thématique d'actualité**
- des **brèves** sur des sujets variés
- une sélection de questions techniques posées par les **CCAS/CIAS**

Et toujours :



Le positionnement  
de l'Unccas  
«On en pense quoi?»



Un sujet approfondi  
«Focus»



Un RDV avec  
un professionnel  
«L'interview du mois»

## Abonnez-vous

10 numéros par an

+ 1 supplément  
spécial congrès

Sur le site de l'Unccas :

[www.unccas.org/bon-de-commande-des-editions-de-l-unccas](http://www.unccas.org/bon-de-commande-des-editions-de-l-unccas)  
ou par mail : [contact@unccas.org](mailto:contact@unccas.org)